

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-45 du 7 Mars 1980

chargeant le Camarade Abou-Bakart
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de
la Statistique et de l'Analyse
Economique, de l'intérim du Camarade
François DOSSOU, Ministre des Trans-
ports et des Communications pour
compter du 10 Mars 1980

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant Promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 10 Mars 1980, le Camarade Abou-
Bakart BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de
l'Analyse Economique, est chargé de l'intérim du Ministre des
Transports et des Communications pendant l'absence du Camarade
François DOSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat Président du Conseil Exécutif
National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC/PRPB 4 SGG 4 MTC-MPSAE/6 Autres Minis-
tères 20 PSD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DJAL-DPE-INSAE 6 IGE et des
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 JORPB 1.